T. S. F.

TOUR EIFFEL. — Lundi 28 juin. — A 18 h. 30 : Journal parlé : M. René Pinon : Les travaux des experts financiers et les travaux de Genève ; — M. Georges Delamare : Propos en l'air ; — M. Paul Campargue : Reportage parisien ; — M. Marc Frayssinet : La situation politique ; — M. Marcel Séraud : La journée judiciaire ; — M. André Fournel : Le faits divers et la vie ; — M. Bertrand Dupeyrat : La situation internationale ; — M. Paul Botiaux, ingénieur : Les nouveautés de la T.S.F. ; — M. Pierre Descaves : Interview pittoresque ; — M. A. Fijan : Les œuvres lyriques nouvelles (avec audition) ; — M. Honoré : La journée financière ; — Les dernières nouvelles.

A 21 h. 10 : Radio-concert : Contes de Ma Mère l'Oye (Ravel) ; Gianduja tambourin (M. Schwaab) ; Ephémérides : Naissance de J.-J. Rousseau, 170e, notice et fragments du Devin du Village, Stamboul (journée du sultan), L'Attente, Mignonne amie (A. Fijan) ; Sonnet (Duprato), Sérénade (Strauss), Le pas d'armes du Roi Jean (St-Saëns) ; Air d'Orphée (Glück).

RADIO-PARIS. — Lundi 28 juin. — A 12 h. 30 : Radio-concert par l'orchestre Gayma : Cadiz, paso doble (Castil) ; Une goutte d'eau dans l'Océan (Février) ; Les Dragons de Villars, ouverture (Maillart), Danse serbe (Colin Mouton) ; Solo de violon ; Intermezzo (Vuillemin) ; Suite caucasienne (Ippolitow) ; Solo de violoncelle, Marouf (Rabaud) ; Aubade sous bois (Fourdrain) ; Aréiso (Léo Delibes) ; Dolly, fantaisie (Fourdrain) ; Solo de violoncelle ; Czardas, violon (Monti) ; Carmen, fantaisie (Bizet) ; La mouche du coche (Mouton).

A 16 h. 45 : Radio-concert organisé par l'Association des radio-amateurs français : Joujou (Joe Jekyl) ; Kiss of Spring (W. Rolfe) ; Les roses d'Ispahan (G. Fauré), chant ; Arlequin et Colombine (Mussolini), violon ; Un poème dit par Maurice Landeau : Près du Bosphore (Gracey) ; Sélection sur Faust (Gounod) ; Air de Mimi, de La Vie de Bohème (Puccini), chant ; Joujou câlin (Cubert) ; Il songe (Peryl), violon ; Un poème dit par Maurice Landeau ; La Chanson des Abeilles (Filipucci) ; La jupe courte (Dufas).

A 20 h. 30 : Radio-concert organisé par la Radio-Technique et la Compagnie Française des Lampes Metal : Dans l'ombre odorante (Adolphe Borchard) ; Pâquerette ; Aimer, scène ; Chansons ; Mélodies ; La Chanson de Fortunio (Offenbach), opéra-comique, sélection.

P.T.T. — Lundi 28 juin. — A 7 h. 15 et 8 h. 05 : Cours de culture physique par les moniteurs de l'Ecole de Joinville-le-Pont.

A 20 h. : Concert symphonique donné avec le concours du groupe musical du Crédit Lyonnais : Symphonie en ré, premier mouvement (Haydn) ; Deux chansons populaires de Basse-Bretagne : Concerto en ré pour piano et cordes, premier mouvement (J.-S. Bach) ; Deux chansons à quatre voix sans accompagnement : Voicy may, may verdelet, Il est bel et bon ; Septuor avec trompette (St-Saëns).

A 20 h. 45 : Causerie d'hygiène sociale : Les jardins d'enfants, les Ecoles en plein air, par M. C. Cépède.

A 21 h. : Dix-huitième séance de radio-rosatique : Les Rosati et le Barreau : autrefois, causerie de M. Jules Bénard, avocat à la Cour ; Diplôme de l'abbé Roman, par M. Le Gay, chancelier ; Couplets lors de la réception de Robespierre, par Charamond ; Poème de Lenglet ; Chanson de Robespierre ; Salut au Cousin Jacques, de Carré ; Chanson bachique, de Lazare Carnot ; Mes goûts, de Caignicz ; Air du 18e Siècle, de Monsigny ; Les Rosati et le Barreau : aujourd'hui, par M. Jules Bénard, avocat à la Cour ; Triptyque (J.-B. Magnier) ; Le petit coq de ma tante Thérèse (François Bauck) ; Deux poèmes (Charles Mathiot) ; Les Roses de Saadi (Marc Delmas) ; Hommage à Victor Dubron ; Un discours de V. Dubron sur La Fontaine ; La Parole (J. Richepin), musique d'Alexandre Georges ; Deux ballades (J. Bénard) ; La Chanson du Rouet (Prudent Pruvost).

TIRAGES FINANCIERS

VILLE DE PARIS

EMPRUNT 3 % 1910. — Les 59 numéros suivants gagnent chacun 1.000 francs :

1.165	23.297	28.651	34.658	36.904	43.875	
49.164	52.527	53.514	54.165	63.512	65.429	
67.915	89.783	90.528	104.407	168.883	170.976	
193.250	212.195	220.918	233.988	242.412	269.859	
270.591	287.185	289.699	307.745	311.721	342.079	
345.727	361.027	368.733	370.521	387.198	392.686	
395.034	429.802	430.658	436.115	439.722	443.744	
452.161	454.019	458.611	478.563	481.629	510.793	
518.489	523.740	537.117	547.597	552.458	560.909	
517.810	572.035	588.356	598.643	67.945		

CREDIT FONCIER DE FRANCE

OBLIGATIONS COMMUNALES 2 60 % 1892

Les 30 numéros suivants gagnent chacun 1.000 fr.

6.358	53.497	95.094	132.587	156.326	162.256	
187.186	218.506	226.492	258.601	259.283	274.477	
277.450	279.470	285.107	297.880	305.836	345.569	
352.204	373.260	385.442	387.313	409.075	416.228	
422.757	444.323	447.984	451.434	475.703	499.526	

OBLIGATIONS FONCIÈRES 2.80 % 1895

Les 50 numéros suivants gagnent chacun 1.000 fr.

28.828	38.545	40.615	45.866	76.151	92.389	
94.246	96.279	111.674	115.577	119.317	121.416	
122.421	124.475	128.388	144.002	145.897	149.373	
151.083	153.948	157.552	181.031	190.493	191.220	
209.149	222.709	223.241	248.871	251.029	257.940	
260.245	263.091	266.629	271.636	275.550	297.508	
299.976	304.097	312.242	316.859	321.352	353.106	
403.237	403.585	410.382	422.735	422.964	434.796	
443.607	486.650					

OBLIGATIONS COMMUNALES 3 % 1906

Les 100 numéros suivants gagnent chacun 1.000 fr.

15.385	28.105	43.304	45.496	59.080	75.788	
84.128	92.252	95.173	116.217	171.512	195.972	
215.190	224.211	225.109	289.897	250.480	257.848	
267.913	278.904	297.960	305.408	316.518	327.984	
332.233	333.737	336.783	342.152	348.632	344.765	
361.434	370.176	372.380	378.086	392.373	447.332	
456.548	457.455	461.130	501.609	515.543	553.190	
555.879	569.073	576.438	582.094	606.966	613.545	
635.543	651.165	655.028	674.327	698.732	712.924	
715.485	717.922	739.056	739.557	755.406	760.512	
779.656	783.481	783.843	788.337	792.480	802.939	
829.898	833.666	863.761	872.253	885.714	886.990	
952.587	953.012	977.834				
1.005.687	1.010.036	1.017.800	1.033.851	1.043.196		
1.048.928	1.050.842	1.057.314	1.064.530	1.066.665		
1.095.167	1.127.645	1.135.300	1.162.855	1.166.713		
1.173.406	1.187.950	1.193.615	1.195.397			

En outre, 3.127 autres numéros ont été appelés au remboursement au pair.

OBLIGATIONS COMMUNALES 3 % 1912

Les 100 numéros suivants gagnent chacun 500 fr.

29.701	44.376	85.408	118.281	122.227	216.911	
243.251	295.463	334.257	338.528	340.969	348.775	
401.799	417.188	343.583	445.255	445.330	459.884	
484.516	491.277	497.140	546.087	562.723	612.347	
627.374	630.441	635.984	637.117	643.117	654.263	
692.745	699.646	732.736	743.668	744.858	757.456	
765.182	775.613	793.523	864.457	872.591	896.138	
922.570	923.338	932.106	952.528	969.757	997.264	
1.023.044	1.044.388	1.060.949	1.073.723	1.121.943		
1.122.043	1.127.446	1.179.879	1.182.730	1.208.216		
1.209.300	1.229.322	1.234.209	1.254.463	1.293.406		
1.305.138	1.329.397	1.361.835	1.405.810	1.407.044		
1.416.428	1.440.435	1.466.348	1.476.144	1.502.879		
1.505.716	1.506.920	1.526.198	1.561.020	1.561.760		
1.562.873	1.565.884	1.573.830	1.581.573	1.608.331		
1.706.711	1.715.060	1.742.348	1.743.339	1.755.576		
1.777.759	1.788.709	1.834.038	1.845.576	1.850.705		
1.865.059	1.870.428	1.873.016	1.924.379	1.937.502		
1.949.658	1.957.958					

JEUX DE PLEIN AIR
Croquets, Raquettes
BALLONS
Balançoires, etc...
J. VROMAN
30, Rue du Gd-Chemin
ROUBAIX
Catalogues sur demande
Maillots de Bains

Vous ne connaissez pas les propriétés de la ville si vous ne vous tenez pas au courant des propriétés à vendre.

IL NE FAUT PAS CONFONDRE
la Quintonine avec les autres extraits, car l'heureuse combinaison des produits qui la composent — produits très actifs et judicieusement choisis — en font un tonique de tout premier ordre. La Quintonine, dose pour un litre de vin fortifiant, se vent 3 francs 50, plus 0 fr. 50 d'impôt.
Ph^ie Ferraille, 81, rue de Lille ; Ph^ie Deroubaix, 108, rue de Lannoy à Roubaix ; Ph^ies Capelle, 155, rue du Tilleul et Masclef, 18, rue Carnot, à Tourcoing ; Fourlinie à Croix ; Meilin à Wattrelos.

ÉTATS-CIVILS

ROUBAIX. — Déclarations de naissances du dimanche 27 juin. — Denise Poels, boulevard de Reims, 76. — Hector Houffin, rue des Parveaux, 23.
DROUFFE, 43, rue de Lannoy. Le plus beau choix de voitures et charrettes enf., meilleur marché. 70935
ALLIANCES, Bagues, Orfèvrerie et Objets d'Art pour Cadeaux. AU CŒUR D'OR, Roubaix. 19398
Robes Mariées, Belle Jardinière, Gd-Place, W^es. 22041
Déclarations de décès. — Lucienne Beth, 19 jours, rue des Filatures, 16, cour Cornil, 5. — Henri Kuyle, 24 ans, rue de Lille, cour Six-Droulers, 10.
ROBES DEUIL. « A St-Jacques », 215, r. Collège, Rx.

Apprenez sur place ou par correspondance la
COMPTABILITÉ
et vous obtiendrez les établissements JAMET-BUFFEREAU
SUCCURSALE DE ROUBAIX : 103, Bd d'Armentières
PROGRAMME GRATUIT

SI VOUS SOUFFREZ DE
HERNIE
ou d'AFFECTIONS ABDOMINALES
vous irez voir l'éminent Spécialiste des **Etablissements A. CLAVERIE, la vieille maison de confiance qui, par l'incomparable supériorité de ses Appareils, sa compétence et son honnêteté, est devenue la plus considérable et la plus célèbre du monde entier.**
Pourquoi perdre votre temps et votre argent en vains essais inutiles ?
Vous trouverez **le salut certain** auprès de l'éminent et discret Spécialiste des **Etablissements A. CLAVERIE.** qui vous attendra de 9 h. à 4 heures, à :
TOURNAI, mardi 29 Juin, **Hôtel des Neuf Provinces.**
TOURCOING, Lundi 5 Juillet, **Hôtel Terminus** (Buffet de la Gare).
ARMENTIÈRES, Vendredi 9, **Hôtel du Nord et du Comte d'Egmont Réunis.**
LILLE, Samedi 10 et Dimanche 11, **Hôtel Moderne,** 7, rue Parvis Saint-Maurice).
ROUBAIX, Dimanche 18, **Hôtel de Paris,** 4, rue de Lille).
« Traités de la Hernie », des « Varices » et des **« Affections abdominales »**
Conseils et renseignements gratis et discrètement
A. CLAVERIE, 234, faubourg Saint-Martin, PARIS.

AUX FUMEURS
Vous pouvez vaincre l'habitude de fumer en trois jours, améliorer votre santé et prolonger votre vie ! Plus de troubles d'estomac, plus de mauvaise haleine, plus de faiblesse de cœur. Recouvrez votre vigueur, calmez vos nerfs, éclaircissez votre vue et développez votre force mentale. Que vous preniez la cigarette, le cigare, la pipe, ou que vous prisiez, demandez mon livre si intéressant pour tous les fumeurs. Il vaut son pesant d'or. — Envoi gratis **E. J. WOODS Ltd.** 167, Strand (64 T.B.H.), **Londres** W.C.2 24223

Le Gérant : Alfred Messiaen.
Imprimerie du Journal de Roubaix, 71, Grande-Rue.

FEUILLETON du « JOURNAL de ROUBAIX » du 28 juin 1926 — N° 61.

Le Compagnon de Captivité

Roman inédit

PAR UN OUVRIER ROUBAISIEN

DEUXIÈME EPISODE

DU BLEU DANS LE CIEL

IV

Sous le toit des Armel

— Nous les dépisterons, je l'espère. D'ailleurs, j'affirmerai au sergent-major — et il me croira — que nous n'avons vu nul prisonnier. Ce sera un mensonge au service de la France, et je crois qu'un mensonge de ce genre n'est pas plus une vilaine action que le fait de tuer un soldat ennemi en combattant ne saurait être un assassinat.

Duhaut et Felvre s'inclinèrent.

Elle s'éloigna ; les deux amis la virent refermer la porte derrière elle, non sans leur avoir adressé, une fois entré dans le couloir, un dernier geste de fraternité.

Au bout d'une demi-heure, le sous-officier allemand sortit de la maison. C'était lui qui, tous les jours, se rendait au rapport de la kommandantur ; il revenait le lire aux hommes de l'étape.

Peu après son départ, un homme, plus âgé, sortit à son tour. Il alla jusqu'à la porte de la rue, s'assurer sans doute de l'éloignement de l'ennemi, puis il revint vers les deux fugitifs.

— Bonjour, bonjour messieurs, dit-il. Ne me dites rien ici, suivez-moi, le temps est précieux. Nous causerons plus tard, s'il plaît à Dieu.

Ils entrèrent dans la maison.

Madame Armel, qui paraissait cinquante-cinq ans, se tenait debout sur le seuil d'une première pièce s'ouvrant à gauche du couloir. Sa fille, à ses côtés, un doigt sous le bras gauche de sa mère, souriait.

— Passez vite, dit la vieille dame, et comprenez notre émotion. Toutefois, nous ne tremblons point pour nous, croyez-le.

Impossible de tomber sur des gens plus généreux ni plus dévoués aux intérêts français.

— Nous sommes toujours à Saint-Rémy, peut dire Felvre, mais je crois tout de même que nous ne rentrerons pas au camp que nous venons de quitter.

— Et nous ferons tout ce qui dépendra de nous pour que cela soit, dit la jeune fille.

Les évadés s'assirent devant une table servie de tasses d'une porcelaine de valeur. Un café d'orge (il n'y en avait plus d'autre) leur fut versé tandis que M. Armel montait la faction devant la porte de la rue.

Les femmes expliquèrent leur dessein. Il y avait une buanderie attenante à la fois au mur de clôture et au fond de la maison, qui pourrait servir de refuge aux fugitifs chaque fois qu'un danger les menaçait. Par une circonstance heureuse, sous cette pièce une pierre ronde permettait l'accès d'une citerne. L'eau, en ce moment, était basse. On y descendrait un support en planches qu'on exhausserait à l'aide de pierres, et si les Allemands faisaient mine de s'approcher de la buanderie, les deux hommes avertis par un coup frappé sur un point qu'on déterminerait, descendraient dans la citerne jusqu'après le départ des intrus.

— Ne vous étonnez pas de ces dispositions, dit Mme Armel. En 1914, un soldat français se cacha chez nous plusieurs semaines de cette façon. Tout de suite Marceline en a eu l'idée dès qu'elle nous eut raconté qu'elle vous avait découverts.

La visite des lieux se fit sans plus tarder. On pouvait gagner le refuge sans sortir de la maison. Pour le coucher, il faudrait se contenter d'une large paillasse qui aurait l'air d'avoir été déposée là comme hors d'emploi.

La jeune fille alla prendre son tour de garde à la porte.

Voici le sergent-major qui revient ! annonça Marceline en courant.

Vite, première irruption dans la cachette de ses locataires accidentels.

On allait voir comment le monsieur de la kommandantur avait pris la chose et ce qui s'ensuivrait.

En vérité, le sous-officier ne paraissait nullement chagriné ni même ennuyé. Il raconta incidemment les faits, plaisantant même sur la colère du commandant, et disant que s'il était prisonnier, il essayerait bien d'en faire autant.

— Seulement il va embêter tout le monde pendant un jour ou deux. L'un des trois Français est mort ce matin, quant aux autres, on est convaincu qu'ils se cachent dans le village.

Mme Armel ouvrit la bouche pour poser une question. Un signe rapide et énergique de sa fille la prévint. La plus petite imprudence pouvait donner l'éveil. Malgré sa bienveillance, il fallait éviter d'éveiller les soupçons.

Il ne tarda pas plus que les autres jours, au reste, à se retirer dans sa chambre, située à l'autre bout du bâtiment, près de la route.

Mlle Armel bâtissait déjà un nouveau projet pour « ses français » : Sa chambre se trouvait proche de la buanderie ; la maison, toute en longueur, n'avait d'autre étage en ces heures troublées. Elle céderait sa chambre, coucherait dans celle de ses parents, et, ainsi, les évadés, en attendant une occasion de continuer leur chemin, seraient commodément à l'abri.

Elle était la petite reine de ce milieu paisible. On recevait ses décisions avec amour et admiration. Mais, c'était une enfant gâtée qui faisait tourner la faiblesse de ses père et mère à leur profit.

De suite, elle se mit à l'œuvre, visita ses prisonniers, tenus sous le charme de son activité et de sa grâce. Midi n'était pas sonné que tout était prêt.

Pendant ce temps, des patrouilleurs allemands fouillaient le village, visitant les habitations et les jardins. Les gendarmes, avec leurs chiens de la niut, se présentèrent chez les Armel, soupçonneux et mal disposés. Le sergent-major se trouva présent quand ils firent irruption.

Une explication s'en suivit. Le sous-officier se fâcha presque. Il n'avait pas quitté la maison de la nuit et, sauf le temps passé au rapport, depuis le jour, il n'avait pas bougé de la maison dont toutes les portes lui étaient ouvertes.

Dépités, les policiers eussent volontiers, tout de même, jeté un coup d'œil de la cave au grenier. Le sergent-major les conduisit avec humeur. La buanderie leur échappa. D'ailleurs, prévenus, Felvre et Duhaut s'étaient glissés dans la citerne.

Trois jours durant, le hauptman ne décolera point. Au travail, les prisonniers furent bousculés ; le maire, mandé à la kommandantur, s'en retourna chez lui avec la menace de déportation si on reprenait les évadés cachés chez l'habitant. Mais, rien ne dure, même la colère d'un Allemand furieux.

Le quatrième jour, il autorisa la corvée de pain ; le cinquième, Zézette reçut l'ordre de rejoindre sa compagnie sur le front de Cambrai. Seulement, la nuit, le camp des prisonniers fut gardé par deux sentinelles qui, d'heure en heure, venaient jeter un coup d'œil jusque dans les profondeurs de la baraque et s'assurer, du geste, que chacun était bien couché sur sa paillasse.

V

La force des sentiments

La famille Armel et nos deux évadés avaient fait complètement connaissance. Duhaut, d'une condition sociale supérieure, était traité avec une sympathie quelque peu cérémonieuse qu'il s'efforçait de simplifier ; quant à Felvre, toujours un peu réservé, les sentiments amicaux dont il était l'objet de la part de Duhaut avaient éveillé une sorte d'admiration qui, chez la jeune fille, se mélangeait de tendresse.

Duhaut ne tarda pas à se'n apercevoir ; le Vosgien, plus candide, ne semblait point les encourager. Il parlait surtout des possibilités de sortir de Saint-Rémy ; de nombreuses patrouilles circulaient la nuit autour du village ; il fallait élaborer un nouveau plan. Mademoiselle Armel passait souvent quelques heures avec ses hôtes accidentels. Duhaut racontait leur odyssée ; un jour vint où la dissertation philosophique s'insinua dans les propos ; dès ce moment, Felvre se départit de sa réserve. On eût dit que les rapports du début recommençaient, pareils à ce qu'ils avaient été entre les deux hommes au cours des premières journées de captivité. Mademoiselle Armel ayant dit combien le contraste entre la vie misérable du prisonnier de guerre et celle du riche bourgeois qu'il était devait lui paraître pénible, Duhaut répondit :

— Cela n'eût point manqué, mademoiselle, si n'ayant su élever ma pensée au-dessus des vulgarités ordinaires de l'existence, je n'avais, bien des fois, depuis mon internement en Allemagne, trouvé que le bonheur a la figure le plus simple qui soit.

— Et comment, monsieur Duhaut, semblable transformation s'est-elle opérée en vous ? Ce n'est point, j'imagine, parce que, subitement, vous avez pris la richesse en horreur ?

(*A suivre.*) JULES DELESPIERRE.

Les annonces rendent insignifiant le départ d'un domestique.

Avis de Sociétés ET Publications

Etude de Me DUCHANGE, notaire à Roubaix, 9, rue Neuve.

Suivant acte reçu par Me Amédée DUCHANGE, notaire à Roubaix, soussigné, le 16 juin 1926, enregistré.

M. Louis Floris Henri NISSE, industriel, demeurant à Roubaix, 73, boulevard de Cambrai, époux de Madame Germaine Marie Rose LEFEBVRE.

Et M. Albert Eugène Alfred NISSE, célibataire majeur, industriel, demeurant à Roubaix, 19, Boulevard de Cambrai.

Ayant agi en leur qualité de seuls membres de la société en nom collectif « **Louis et Albert NISSE** » (cette raison sociale pouvant être précédée de la mention « **Anciens Etablissements LEFEBVRE & NISSE** ») ayant son siège à Croix, rue du Creusot, 15, et ayant pour objet l'exploitation d'une imprimerie, fabrique de cartonnages, de boîtes pliantes, et de cartonnages, de tous les procédés s'y rattachant et en général de tout ce qui a trait à la fabrication des cartonnages et à l'impression ; constituée pour une durée illimitée à compter du 1er Février 1924, avec faculté pour chacun des associés de se retirer de la société le 31 janvier 1934 et ensuite à l'expiration de chaque période quinquennale, à charge par celui qui voudrait user de cette faculté de prévenir son co-associé à cet égard au moins six mois à l'avance et par lettre recommandée.

Ladite société constituée suivant acte reçu par Me GHESQUIERES, notaire à Tourcoing, le 1er février 1924, au capital de 450.000 francs.

Conformément à l'article 25 des dits statuts, ont :

1° Augmenté le capital de 200.000 fr. qui ont été fournis par M. Albert NISSE, au moyen d'un versement en espèces dans la caisse sociale, ce qui porte le capital à 650.000 francs.

2° Transformé ladite société en société à responsabilité limitée.

Elle conserve le même objet, la même dénomination de : « **Louis et Albert NISSE** » qui pourra être précédée de la mention : « **Anciens Etablissements LEFEBVRE et NISSE** », laquelle dénomination sera suivie des mots « Société à responsabilité limitée ».

Elle conserve le même siège et la même durée.

Le capital social est fixé à la somme de 650.000 fr., divisé en 650 parts de 1.000 fr. chacune, entièrement libérées.

Ces 650 parts appartiennent de droit aux associés dans les proportions ci-après qui représentent le montant de leurs apports, savoir :

A. M. Louis NISSE pour 325 parts représentant une somme de 325.000 fr. 325.000

Et à M. Albert NISSE aussi pour 325 parts représentant même somme de 325.000 fr. 325.000

Ensemble 650 parts représentant un capital de 650.000

La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par les associés et pris ou non parmi ces derniers.

MM. Louis NISSE et Albert NISSE sont nommés gérants pour toute la durée de la société.

En cette qualité ils ont la direction exclusive des affaires de la société, ils ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société, ensemble ou séparément, en toute circonstance, et pour faire toutes les opérations se rattachant à son objet tel qu'il est déterminé par l'article deuxième.

Ils peuvent notamment : nommer et révoquer les directeurs et agents de la société, fixer leurs traitements ou avantages fixes ou proportionnels, créer toutes succursales, faire tous traités au comptant ou à terme, transiger, donner tous désistements ou main levées avec ou sans paiement.

Mais ils ne peuvent contracter aucun emprunt ni aliéner ou hypothéquer les immeubles sociaux qu'avec le consentement de tous les associés gérants, ou, s'il y a un Conseil de surveillance, avec l'assentiment de ce Conseil.

Il a été stipulé que la société ne serait pas dissoute en cas de décès d'un associé, et, dans ce cas, la société continuera en conformité de l'article 49 des statuts.

Une expédition dudit acte a été déposée le 25 juin 1926, à chacun des greffes du Tribunal de Commerce et de la Justice de Paix des cantons Est et Ouest, de Roubaix.

Pour extrait et mention, 82625d (Signé) : A. Duchange.

SOCIETE DES
Pétroles de Zagorz
Société anonyme
au capital de 4.000.000 de fr.
Siège social :
14, rue des Lignes, à Roubaix

AVIS DE CONVOCATION
A UNE SECONDE
ASSEMBLÉE
EXTRAORDINAIRE

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société des Pétroles de Zagorz, société anonyme au capital de 4.000.000 de francs, qui avait été convoquée pour le mardi 15 juin 1926, à onze heures, avec l'ordre du jour ci-après reproduit, n'ayant pu délibérer valablement, faute de réunir un nombre d'actionnaires représentant les trois quarts du capital social, les actionnaires de ladite société sont convoqués à nouveau en assemblée générale extraordinaire, au siège social à Roubaix, rue des Lignes, 14, pour le jeudi 5 août 1926, à onze heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant, qui faisait l'objet de la précédente assemblée convoquée pour le 15 juin 1926, à onze heures.

Ordre du Jour :

1. Exposé de la situation industrielle et financière de la société ;
2. Décision à prendre du fait de la perte de plus des trois quarts du capital social ;
3. Eventuellement liquidation ou fusion par voie d'absorption par une autre société à l'objet analogue.
4. Mesures consécutives à la liquidation ou à la fusion.

Ont droit de prendre part à l'assemblée générale les propriétaires d'actions, quel que soit le nombre dont ils sont détenteurs, sous réserve que leurs titres ou certificats de dépôt en banque, aient été déposés au siège social avant le 1er août 1926, à moins qu'ils ne l'aient déjà fait en vue de la précédente assemblée.

Le Conseil d'administration.

M. Adrien DELANNOY, poursuit le retrait de son cautionnement en qualité d'huissier à Tourcoing. 77620

CESSIONS COMMANDITES ASSOCIATIONS

Etude de Me BAYART, docteur en droit, notaire à Roubaix, rue Neuve, 43.

Première insertion

Aux termes d'un acte reçu par Me BAYART, notaire à Roubaix, les 16, 17 et 18 juin 1926, enregistré, M. CARETTE Florent, épicier ; Mme Suzanne-Léonie WALRAVENS, épouse de M. Arthur-Auguste-Jean-Prosper DEGHOOTE, bonetypiste, et Julia-Maria WALRAVENS, épouse de Cyrille-Jules BERNAERT dessinateur, tous demeurant à Roubaix, ont cédé à M. Jean-Baptiste TONNEAU, chauffeur d'usine à Roubaix, le fonds de commerce d'épicerie exploité à Roubaix, rue de la Vigne, n° 72, comprenant uniquement la clientèle.

Oppositions dans les dix jours de la seconde insertion en l'étude de Me Bayart, notaire.

Pour premier avis : 82612 A. BAYART.

AGENCE ROUBAISIENNE DE CESSIONS (Télép. 22.81) 40, rue du Chemin-de-Fer, Rx.
A CÉDER
Droguerie-peint., quart. pop., loy. 3 fois couv. : 18.000 fr.
Epic.-buv.-graines, près Rx, bel agenc., b. v., bail : 28.000.
Vélos av. dépôt jouets et voitures cnf., aff. bon rapp. conv. à mécan. Px à débat.. 40.000.
Aliment., drog. quart. commu, bonne vente, bail : 25.000 fr.
Café-épicerie près Rx, v. 500 fr. p. j. équip., bail, jeux boules et arc, prix à débat. : 35.000.
Aliment. centre Tg, bonne vente, bail, petit loy. : 35.000.
Epic.-buv.-légum. libre tout, b. vente, bail, loy. cour. 28.000
Café Pile. V. 2-3 H. : 15.000.
Prêts de capitaux aux acquéreurs. On renseigne gratis. 225 autres affaires à céder. 82631d

G. DELESCLUSE
Gradué en Droit
112, r. de Lannoy, Rx. Tél. 8.88

Deuxième Insertion

Suivant acte s.s.p. en date du 11 juin 1926, enregistré à Lannoy, le 15 juin 1926, fo 63, case 5, M. Jules DECRANS, cafetier, a cédé à M. et Mme CAZIER-DUMEZ, demeurant à Lille, rue Beaucourt-de-Courchelles, cour Notre-Dame, 6, le fonds de commerce de café sis à Hem, 23, rue du Calvaire.

Oppositions, s'il y a lieu, dans les dix jours de la présente insertion, chez M. Gustave DELESCLUSE, 112, rue de Lannoy, à Roubaix. 82634d

Agence O. PAVEN
Cessions. Ventes. Assurances
4, r. Ste-Thérèse, Rx (T. 25-17)

Deuxième Publication

Par acte s.s.p. enregistré à Roubaix, le 16-6-26, f. 25, c. 6, M. MEAUX V. a cédé à M. DUMOULIN A., son fonds de commerce d'estaminet qu'il exploite et fait valoir à Rx, 49, Bd de Belfort.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues Agence O. Paven, 4, rue Ste-Thérèse, Rx. 81735

Aliment., Vins, Liq.
Spécialité vente fromages. Beau bénéfice. Il faut 70.000 compt. Ecr. T.Y.T. au journal. 82142

AGENCE POPULAIRE
1, rue Jean-Jaurès, 1, CROIX
Assurances. Loyers. Contentieux

Second Avis

Par acte s.s.p. en date du 1-6-26, enregistré à Roubaix, le 16-6-26, folio 25, case 13, Mme Veuve DELEDICQUE cède aux époux VANHULLE-VANDERSTALLE, son café sis à Croix, avenue Hannart, 47. Oppositions dans les 10 jours du 2e avis, à M. ROUSSEL, Agence Populaire, à Croix. 81788

AGENCE POPULAIRE
1, rue Jean-Jaurès, 1, CROIX
Cessions Commerce. Contentieux

Deuxième Avis

Par acte s.s.p. en date du 15-6-26, enregistré à Roubaix, le 16-6-26, folio 25, case 11, M. DECOTTIGNIES cède aux époux BORAND-OCTOR, son épicerie-Buvette sise à Croix, rue Henri-Carette, 6. Oppositions dans les 10 jours du 2e avis, à M. ROUSSEL, Agence Populaire, à Croix. 81789

Par acte s.s.p. en date du 18 juin, enreg. à Rx, le 18-6-26, M. Leclercq Louis a cédé à M. Vanneste, son fonds de commerce d'estaminet qu'il exploite 86, Bd de Metz. Oppos. dans les 10 jours du 2e avis, à M. Leclercq Louis, 86, Bd de Metz à Roubaix. 11630

A CÉDER A LILLE
BAR MODERNE
GENRE CHAGNOT, situé près
GRAND'PLACE
Situation exceptionnelle et d'un avenir assuré. Prix avantageux. S'adr. F. POLLET, 4, Place de la Gare, Lille. 82627d

A CÉDER CAUSE
DÉPART FORCÉ
Pour 28.000 f., au lieu de 45.000 fr., une bonne maison d'Alimentation Générale, Vins et Primeurs, située angle de rue et sur passage principal. Bénéfice prouvé :
100 francs par jour
S'adr. F. POLLET, 4, Place de la Gare, LILLE. 82628d

A CÉDER
SCIERIE MÉCANIQUE avec négoce de bois. Chiffre d'affaires annuel moyen des 3 dernières années : 4.700.000 francs. Bénéfices intéressants. Installation moderne. Bel emplacement. 400 à 500.000 francs sont nécessaires. Ecrire X.R.L. bureau du journal. 82629

A CÉDER
ENTREPRISE DE COUVERTURE-PLOMBERIE. Sous-préfecture Nord. Bénéfices nets 1925 : 30.861 francs. Prix très avantageux. A céder avec 20.000 francs comptant. Affaire exceptionnelle. Ecrire Y. R. L. bureau du journal. 82630

A Céder à Roubaix
Maison de transports et déménagements située entre 2 gares, long bail, 3 chevaux, bon matériel. Ecrire init. D.D.H. au bureau du journal. 12120

Maréchalerie à céd.
avec café et jeu de boules couvert, environs Roubaix, emplacement pour autre commerce. Adresse au journal. 82162

A CÉDER
Epicerie-buvette ou séparém., avec licence, libre fournisseur. Adresse au journal. 51681

A CÉDER
petit commerce de fruits et bonbons, rue de passage, petite reprise, petit loyer. Prend. adresse au journal. 12119

A Céder Centre
Lingerie, mercerie, confections, tr. gd passage Pas-de-porte : 25.000. Adresse journal. 12108

A Céder Roubaix
Alimentation générale, bière vins, liq., graines faïences, beurre, œufs, jouets, ancienne maison, complètement restaurée, faisant angle, 2 entrées, élect, 8 ch, bail, loy. raisonn. Ecr. S.E.H. au journal. 12142

CESSIONS
Fondé en
1899
6, RUE PELLART, Rx
Rapidité — Discrétion
Jean VANDEN BOSCH
Gradué en Droit
Bureau de 2 à 7 heures

IMMEUBLES A VENDRE OU A LOUER

Etude de
Me Amédée DUCHANGE
notaire à Roubaix, rue Neuve, 9

Ville de Wattrelos
Angle des Rues Jean-Bart et Camrobert
A proximité du Pont de l'Espierre
5 MAISONS
dont une à usage d'estaminet
A VENDRE
sur mises à prix proposées de : 10.000, 6.000, 6.000, 7.000